## ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2018

## CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 2258

présenté par M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 23
À la seconde phrase de l'alinéa 10, après les mots :
« l'organisme ou »,
insérer les mots :
« peut être ».
EXPOSÉ SOMMAIRE
Rédactionnel.